



METTRE LE SYSTÈME HARMONISÉ AU SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES PRODUITS CHIMIQUES ET DES DÉCHETS DANGEREUX

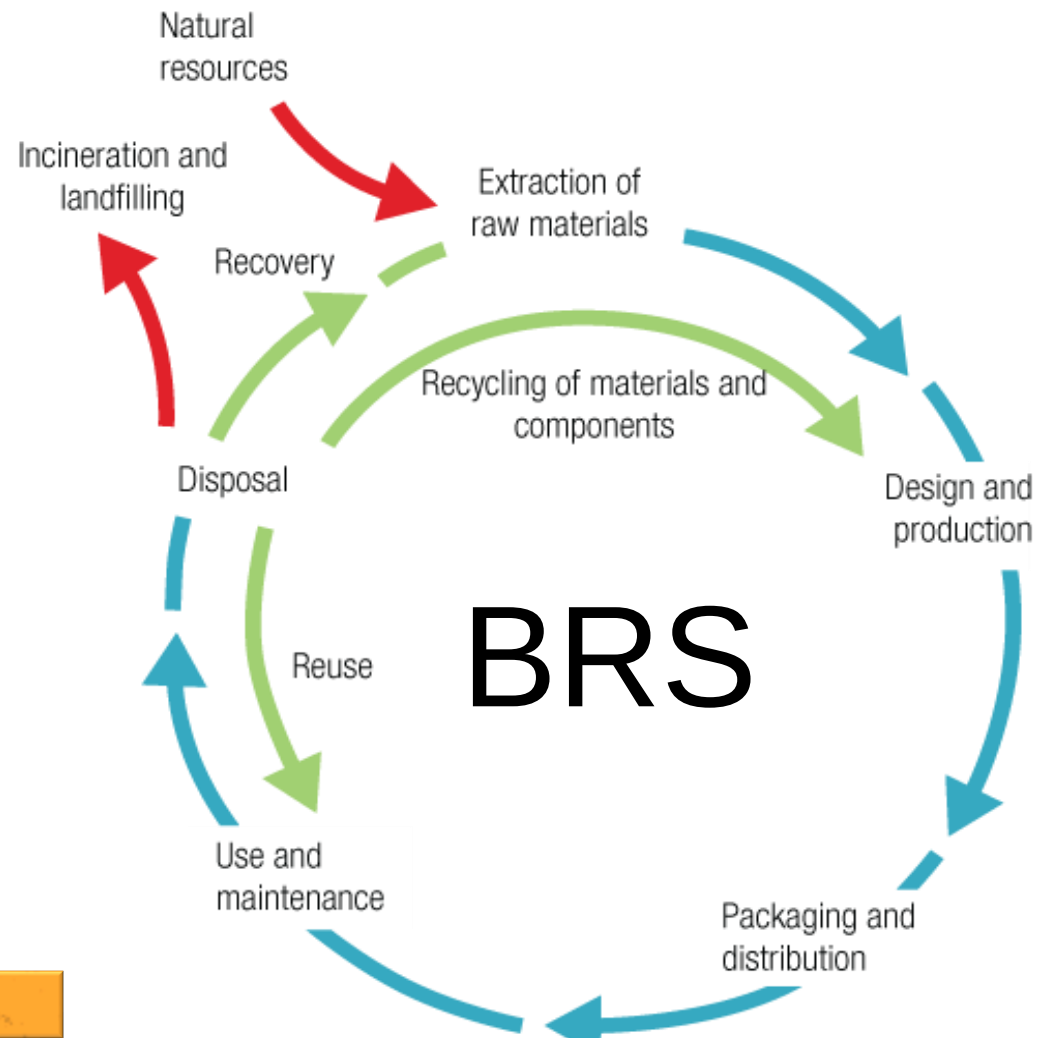
Melisa Lim

*Secrétariat des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm
Juin 2022*

LES CONVENTIONS DE BÂLE, ROTTERDAM ET STOCKHOLM

Objectifs communs : protéger la santé humaine et l'environnement contre les produits chimiques et les déchets dangereux

Un cadre pour la gestion du **cycle de vie** des produits chimiques dangereux



ACCORDS MONDIAUX ESSENTIELS SUR LES PRODUITS CHIMIQUES ET LES DÉCHETS DANGEREUX

- La **Convention de Bâle** sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination
 - Adoptée en 1989 ; 189 parties
 - Déchets dangereux et déchets nécessitant une attention particulière (par ex. les déchets ménagers, les déchets plastiques)
- La **Convention de Rotterdam** sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international
 - Adoptée en 1998 ; 165 parties
 - 54 produits chimiques (pesticides ou produits chimiques industriels)
- La **Convention de Stockholm** sur les polluants organiques persistants
 - Adoptée en 2001 ; 185 parties
 - 31 produits chimiques

Contrôles à l'exportation, à l'importation et au transit au titre de la Convention de **Bâle**

La Convention de Bâle prévoit une procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC) assortie d'exigences rigoureuses concernant les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et d'autres déchets (documents de notification et de mouvement).

Chaque partie a le droit d'interdire l'exportation, l'importation ou le transit de tous les déchets ou de déchets spécifiques et d'inscrire de nouveaux déchets sur les listes de déchets couverts (voir législation nationale).

Les mouvements transfrontaliers entre les parties et les États tiers, y compris le transit, ne sont généralement pas autorisés.



Les mouvements transfrontaliers qui ne suivent pas les procédures appropriées de notification et de consentement ou qui ont pour conséquence le déversement délibéré de déchets constituent un trafic illicite, qui doit être considéré comme une infraction pénale dans la législation nationale.



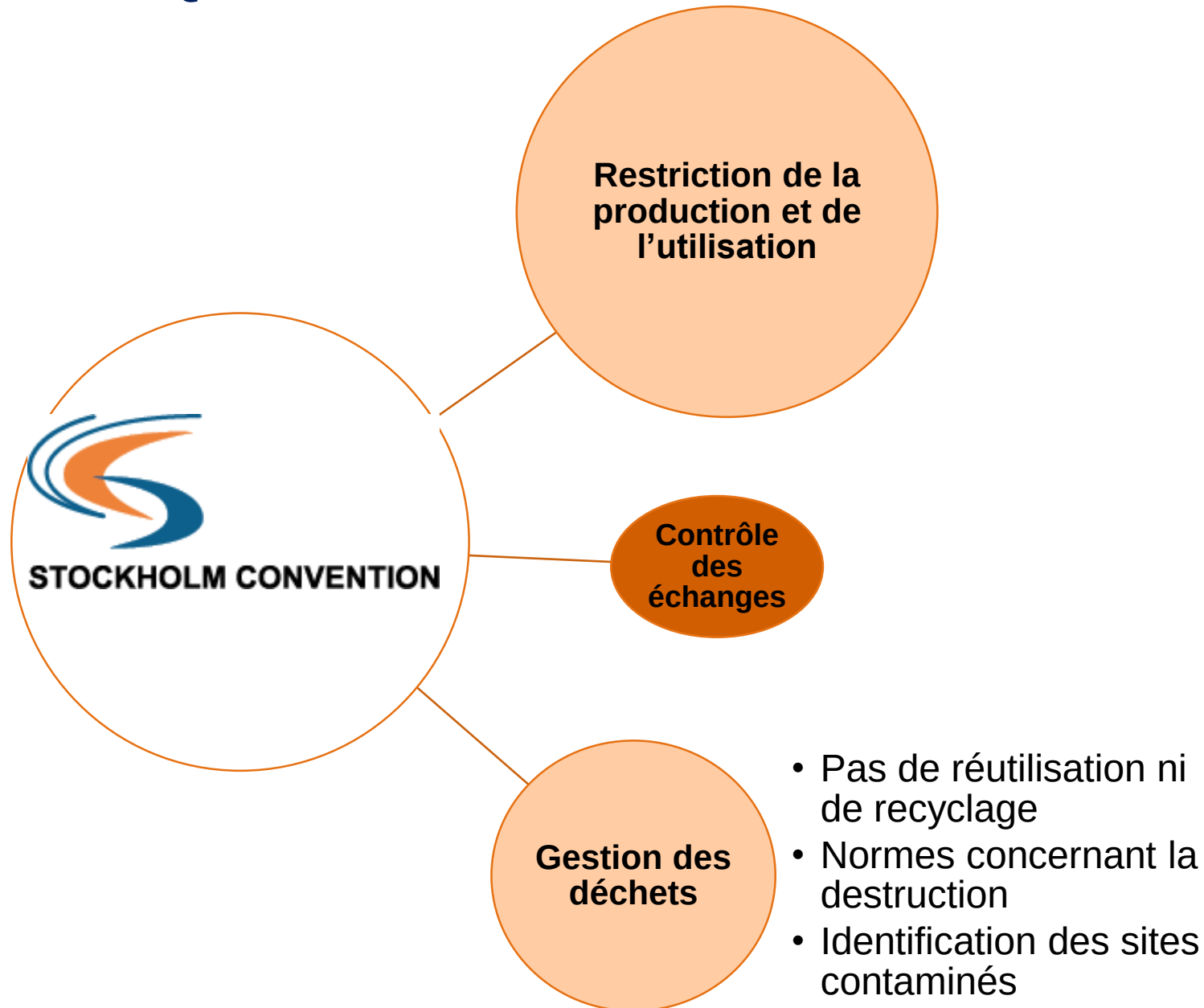
Contrôles des importations et exportations au titre de la Convention de **Rotterdam**

Procédure de consentement préalable en connaissance de cause fondée sur les réactions concernant les importations relatives aux produits chimiques repris à l'Annexe III à la Convention :

– les réactions concernant les importations sont les décisions prises par les Parties de consentir ou non à l'importation des produits chimiques repris en Annexe III à la Convention qui sont soumis à la procédure PIC ;

– si un pays a répondu « pas de consentement à l'importation » pour un ou plusieurs produits chimiques, la douane doit contrôler l'entrée de ce ou ces produits chimiques dans le pays.

EMPÊCHER L'EXPOSITION À DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS ET LEUR LIBÉRATION



CODES SH POUR LES PRODUITS CHIMIQUES

- Le document d'expédition de produits chimiques inscrits sur les listes doit porter les codes douaniers lors de l'exportation (article 13 de la Convention de Rotterdam).
- Des codes SH existent pour tous les produits chimiques repris dans la Convention.
 - <http://www.pic.int/LaConvention/Produitschimiques/Syst%C3%A8meHarmonis%C3%A9deCodes/tabid/1870/language/fr-FR/Default.aspx>
- La majorité des polluants organiques persistants sont également repris dans la Convention de Rotterdam.
- COP 10 : ajout à la liste du décaBDE et de l'acide perfluorooctanoïque (PFOA), ses sels et les composés liés au PFOA



CODES SH POUR LES DÉCHETS

- Plus de 60 types de déchets présumés dangereux au titre de la Convention de Bâle
- Peu de cas de concordance totale avec des codes SH, par ex. les huiles minérales usagées
- Codes pour les déchets électriques et électroniques ajoutés en 2022
- Modification proposée pour l'identification des déchets plastiques
- Codes demandés pour 10 types de déchets, y compris les pneus usagés et les véhicules en fin de vie

ÉTABLIR UN LIEN ENTRE LE SH ET LA CONVENTION DE BÂLE ?

	Champ d'application	Définition	Application
CB	Déchets	Intention ; destination ; caractéristiques dangereuses complexes	•Interprétation nationale
SH	Marchandises	Caractéristiques physiques et techniques	Uniformité au niveau international



Promotion d'une gestion respectueuse de l'environnement des déchets électroniques

- COP 15 de la Convention de Bâle :
 - tous les déchets électroniques sont désormais soumis à la procédure PIC ;
 - description plus claire des déchets électroniques dangereux ;
- travaux entamés sur l'amélioration de la mise en œuvre de la procédure PIC ;
- poursuite des travaux sur la distinction entre déchets et non-déchets ;
- travaux en cours sur la mise à jour des critères de dangerosité.



Merci de votre attention !

Melisa.lim@un.org